



Règlement de la course

Montluçon Athlétisme organise, avec le concours de la municipalité de Montluçon le :
Dix des Ducs de Bourbon : **Dimanche 1er Octobre 2023** à partir de 9h 30

Distances : changement de catégories au 1^{er} Septembre pris en compte

Les Petits Ducs : 2013 à 2017 - 1000m - Départ Boulevard de Courtais : 9h30

Les Jeunes ducs : 2009 à 2012 – 2400 m — Départ Boulevard de Courtais : 9h45

Le 5 km : 1 Boucle – 2008 et avant — Départ Boulevard de Courtais : 10h10

Dix des Ducs : 2 Boucles– 2008 et avant – Départ Quai Rouget de Lisle : 11h - Temps limite : 1h30

Départ : Rue Fargin Fayolle - Arrivée au pied du Château des Ducs de Bourbon, Place Piquand

Le 5 Km est support du Championnat régional de la discipline

Inscriptions

Exclusivement en ligne sur run63.fr jusqu'au Samedi 30 Septembre 19h

Gratuit pour les Jeunes Ducs

- 5 km : 10 € - 8€ pour les licenciés FFA
- 10 km : 15 € - 12€ pour les licenciés FFA

Renseignements : montlucon.athletisme@wanadoo.fr et sur le site dixdesducs.fr

Inscriptions sur place maxi 30' avant les épreuves : supplément 2€

Les frais d'engagement resteront acquis à l'organisateur même en cas de non-participation

En vous inscrivant je m'engage à respecter les consignes en vigueur au moment de la course

Les frais d'engagement seraient reportés sur l'édition 2024 si la course venait à être annulée en raison d'impératifs

Certificat Médical (Application de la réglementation des manifestations Running FFA 2022)

3– CERTIFICAT MEDICAL, LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Retrait Dossards : Samedi 30 Septembre : entre 15 et 19 h (lieu à définir, info sur le site dixdesducs.fr ou Facebook Dix des Ducs – Inscriptions possibles Dimanche 1 Octobre à partir de 8h30 - Place Piquand ----- Fermeture 10h 00

Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MACIF

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

Ravitaillement

5^e Km et arrivée

Sécurité Ordre de Malte place Piquand et sur le parcours -

Accompagnement interdit, seuls les véhicules officiels seront autorisés – Cani cross non autorisé

Chronométrage à puces électroniques sur les 5 et 10 KM

Indications Kilométriques Tous les Kilomètres

Récompenses Lots aux 400 premiers inscrits et retrait des dossards 5 et 10 Km

Jeunes Ducs : 3 premiers Benjamins/Minimes H et F

5 km : Récompenses aux 3 premiers au scratch (H et F) – 1^{er} cadet (H et F) non cumulable.

10 Km des Ducs : Récompense aux 3 premiers du classement scratch (H&F) et premiers de chaque catégorie (C J Es M(tc)) sans cumul possible

Primes

Grille de primes sur le site de la course <https://www.dixdesducs.fr/>

Remise des récompenses : 12h30 - Place Piquand – présence obligatoire pour recevoir son prix

Droit à l'image : l'acceptation du présent règlement implique votre accord pour tout support image.

